

COMMUNE DE CHAPAREILLAN
DEPARTEMENT DE L'ISERE ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice	23
Présents	15
Votants	20

L'an deux mille vingt-trois, le 06 juillet, le Conseil Municipal de la Commune de CHAPAREILLAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Martine VENTURINI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 juin 2023

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 00 sous la présidence de Madame le Maire, Martine VENTURINI.

Présents : Martine VENTURINI, Fabrice BLUMET, Annalisa DEFILIPPI, Valérie SACLIER, Gilles FORTE, Gisèle MOTTA, Yann LIMOUSIN, Stéphane ROCHE, Valérie SEYSSEL, Franck SOMMÉ, Jean MIELLET, Olivier BOURQUARD, René PORTAY, Didier CHARAMELET, Julie BOUILLOZ.

Absents et Excusés : Emmanuelle GIOANETTI (pouvoir à Fabrice BLUMET), Roland SOCQUET-CLERC (pouvoir à Stéphane ROCHE), Sylvie THOME (pouvoir à Gisèle MOTTA), Malika MANCEAU, Christopher DUMAS, Suan HIRSCH, Bruno BERLIOZ (pouvoir à Jean MIELLET), UCHET Nathalie (pouvoir à Annalisa DEFILIPPI).

OBJET : TE38 – ENFOUISSEMENT BT TEL CHEMIN DE LA MEUNIERE
55 - 27/06/2023

Suite à notre demande, Territoire énergies de l'Isère (TE38) a étudié la faisabilité de l'opération présentée dans les tableaux ci-joints, intitulée :

Collectivité :	Commune CHAPAREILLAN
Affaire n°	23-001-075
Enfouissement BT TEL chemin de la Meunière	

TE38 – TRAVAUX SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire Enedis, les montants prévisionnels sont les suivants :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à	:	210 410 €
Le montant total de financement externe serait de	:	91 060 €
La participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du TE38 s'élève à	:	6 756 €
La contribution prévisionnelle aux investissements s'élèverait à	:	112 594 €

Afin de permettre au TE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre il convient de prendre acte :

- de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du TE38.

Le Conseil, entendu cet exposé, après en avoir délibéré,

1 – PREND ACTE de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :

Prix de revient prévisionnel	:	210 410 €
Financements externes	:	91 060 €
Participation prévisionnelle	:	119 349 €
(frais TE38 + contribution aux investissements)		

2 – PREND ACTE de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du TE38 pour :
6 756 €

TE38 – TRAVAUX SUR LE RESEAU France TELECOM

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et l'opérateur Orange, les montants prévisionnels sont les suivants :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à	:	52 668 €
Le montant total de financement externe serait de	:	0 €
La participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du TE38 s'élève à	:	2 508 €
La contribution prévisionnelle aux investissements s'élèverait à	:	50 160 €

Afin de permettre au TE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre il convient de prendre acte :

- de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du TE38.

Le Conseil, entendu cet exposé, après en avoir délibéré,

1 – PREND ACTE de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :

Prix de revient prévisionnel	:	52 668 €
Financements externes	:	0 €
Participation prévisionnelle	:	52 668 €
(Frais TE38I + contribution aux investissements)		

2 – PREND ACTE de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du TE38 pour :
2 508 €

Le conseil municipal adopte à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME

Martine VENTURINI
Maire



Affiché le : 11 JUIL. 2023